

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
04.13.31.54.03

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET****OBJET : RD9 - Cabriès - Section du Réaltor
Intégration des nouveaux tracés dans la voirie départementale.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RD 9, section du Réaltor, sur la commune de Cabriès, ont été achevés courant 2018. La nouvelle voie a été mise en service le 27 avril 2018.

Il convient d'officialiser la nouvelle cartographie routière sur ce secteur en procédant à un classement de l'ensemble des routes dans la voirie départementale (ancien et nouveau tracés de la RD 9, giratoires, bretelles d'accès, voies nouvelles).

Ainsi :

- La nouvelle 2x2 voies constitue un tronçon de la RD 9, des PR 9+000 à 12+650,
- Les quatre bretelles de son échangeur "Réaltor-Calas" sont numérotées RD009 J1 à RD009 J4,
- L'ancien tracé de la RD 9 est renuméroté RD 65d, comme prolongement de la RD 65d existante afin de conserver une continuité d'itinéraire. La RD 65d est ainsi portée jusqu'au carrefour giratoire avec la RD 9b : amenée à être utilisée comme voie de desserte locale et de connexion au secteur de l'Arbois et au village de Calas, elle sera ouverte en totalité à la circulation publique au cours du 1er semestre 2019,
- Jusqu'à présent la RD 65d faisait le lien avec la RD 9g sur l'anneau de la gare TGV de l'Arbois par une section de 374 mètres : ce tronçon est renuméroté RD 65e (indice créé) et pourra être utilisé comme une voie de secours vers la future ZAC de la gare ; les vélos pourront l'emprunter,
- La RD9g comporte une section qui est actuellement fermée à la circulation publique. Elle reste intégrée dans la voirie départementale car elle a vocation à devenir la desserte future du quartier de la Gare depuis la RD9 venant d'Aix-en-Provence,
- Le PR0+000 de la RD9b, précédemment situé à l'intersection avec la RD9 est désormais positionné au giratoire nouvellement créé RD9b/RD65d.

Enfin, il convient de noter que la piste de service créée au sud de la voie, à l'est de l'échangeur de Calas, et qui relie le giratoire RD9b/RD65d et une zone d'habitat, ne sera pas intégrée dans la voirie départementale car elle a vocation à devenir communale (desserte locale de lotissements). La Commune ne devra pas prendre de mesures de circulation qui empêcheraient les opérations de gestion de l'ouvrage de la RD9 depuis cette piste de service.

Le tableau et le plan annexés au présent rapport détaillent les classifications attribuées à ces différentes voies pour permettre leur intégration au SRD (schéma routier départemental), et la situation de chaque voie telle qu'elle sera reportée sur les bases cartographiques du SRD.

Ce rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL